

MARDI 29 OCTOBRE 2013 | 09H09

la Nouvelle  
République.fr

MES FAVORIS Tours - Poitiers

Loir-et-Cher - Chambord - Politique

## Si les sénateurs mettaient bon ordre à Chambord...

29/10/2013 05:46

**Pour la sénatrice Jacqueline Gourault, le conflit "inacceptable" à Chambord sera résolu en légiférant. La balle est maintenant dans le camp des députés.**

C'est un coup de maître qu'ont réussi conjointement les sénateurs Jacqueline Gourault, Jeanny Lorgeoux et Jean-Pierre Sœur (Loiret). Samedi en fin d'après-midi, ils ont fait voter un amendement au Sénat

Les députés beaucoup moins tranchés

concernant la situation à Chambord. « Les tensions entre le Domaine et la commune, explique Jacqueline Gourault, viennent d'un manque de précision au moment de la rédaction de la loi sur les territoires ruraux de 2005 ; celle-ci a créé l'Epic (établissement public à caractère industriel et commercial) sans suffisamment préciser son rôle par rapport à la commune. J'ai toujours pensé que le plus simple était de clarifier la situation : la loi ALUR de Cécile Duflot a été l'occasion de proposer un amendement en ce sens. »

La loi ALUR concerne le logement, mais aussi l'urbanisme, et les rapports épineux entre domaine public et domaine privé. Avec plus de 800 amendements proposés pour cette loi très attendue, l'ambition des Loir-et-Chériens était grande. La commission des affaires économiques comme le gouvernement, saisis à l'étude des amendements, avaient tous deux donné un avis défavorable. Mais le texte très simple (lire ci-dessous) est passé. « Si l'on définit bien ce qui est du domaine public de l'État, c'est-à-dire le château, ses dépendances et le parc, on définit donc le reste comme relevant du domaine privé », ajoute la sénatrice. A l'été 2012, le Domaine représenté par son directeur Jean d'Aussonville, avait demandé au conseil d'État de trancher. Celui-ci avait rendu un avis par rapport au droit : tout est domaine public d'État à Chambord. Ce qui ôtait toute prérogative à la commune et mettait les commerçants au pied du mur avec des baux commerciaux caducs. Et avait déclenché une série de procédures juridiques s'annonçant très longues.

« C'est le château qui est sur le territoire de la commune et non l'inverse. L'État a beau dire qu'il ne touchera pas à la commune de Chambord, s'il ne la laisse pas vivre, cela revient au même. »

### En seconde lecture

Les sénateurs ont donc fait leur travail de législateur. Reste aux députés d'adopter ou non cet amendement qui pourrait donner une solution légale indiscutable à l'ubuesque conflit chambourdin. Ils en discuteront en seconde lecture dans quelques semaines, à l'Assemblée nationale présidée par Claude Bartolone. Un président qui connaît bien Chambord puisqu'il préside aussi aux destinées d'une assemblée plus restreinte et moins connue, celle des amis de Chambord, organisatrice des précieuses chasses...

### repères

> **Le texte additionnel voté par le Sénat** à l'initiative de Jacqueline Gourault et Jeanny Lorgeoux : « Font partie du domaine privé de l'État les biens lui appartenant situés sur le territoire de la commune de Chambord à l'exclusion du château, de ses dépendances attenantes et de son parc. Cette disposition s'applique à la date de création de l'établissement public mentionné au premier alinéa du I. »

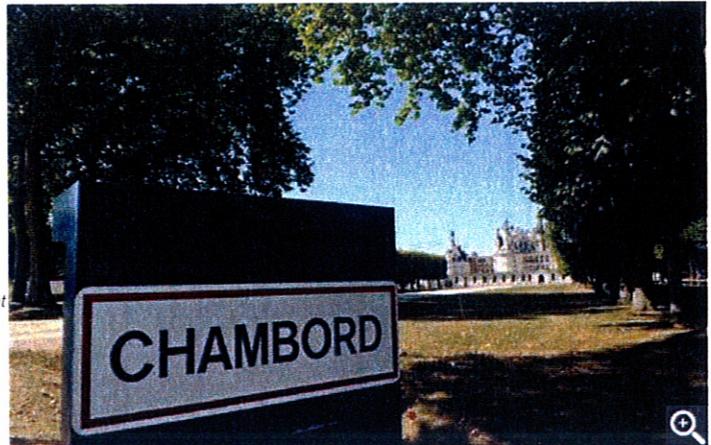
> **Mercredi 6 novembre, se tiendra à Paris un conseil d'administration de l'Epic.** Qui devrait aboutir à des propositions d'indemnisation pour les commerçants ne souhaitant pas rester aux nouvelles conditions du domaine. Au moment où l'appel à manifestation d'intérêt concernant l'hôtel Saint-Michel doit être clos.

> **Un début de solution politique** s'est amorcé le 5 septembre dernier : l'association des maires ruraux de France réaffirmait son total et inconditionnel soutien au maire de Chambord. Peu avant un intrigant message était tombé sur le fax de la mairie, non signé, intitulé « projet de loi », dont l'article 1er stipule que « la commune de Chambord est supprimée, le Domaine national est rattaché à la commune de Huisseau-sur-Cosson ».

Béatrice Bossard

Suivez-nous sur [Facebook](#)

Vous êtes ici : Toutes Zones > Actualité > Politique > Si les sénateurs mettaient bon ordre à Chambord...



Chambord, une exception française. - (Photo archives NR, Jérôme Dutac)